



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE  
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL  
MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES  
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

-----

**CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT  
DES INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**Année 2017**

**Mercredi 29 mars 2017**

**13H00 à 17H00 (horaires de métropole)**

**ÉPREUVE N° 3** : composition portant sur les institutions politiques et administratives, si l'option « droit public » n'a pas été choisie par le candidat à l'épreuve n° 2, ou bien une composition dans l'une des matières suivantes, au choix du candidat : finances publiques, éducation et formation, questions économiques et sociales ou droit et fonctionnement des associations, si l'option « droit public » a été choisie à l'épreuve n° 2, dont le programme est fixé à l'annexe II de l'arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports (durée : quatre heures ; coefficient 2).

**Choix de l'épreuve effectué lors de l'inscription – cf. convocation.**

**Sujets :**

**1. Finances publiques :**

« Les ressources des collectivités locales »

**2. Education et formation :**

« Quelle coopération des acteurs faut-il mettre en place pour prévenir et lutter contre la violence des jeunes ? »

**3. Questions économiques et sociales :**

« Le protectionnisme a-t-il un avenir dans l'économie mondiale ? »

**4. Droit et fonctionnement des associations :**

« La responsabilité civile des associations »

**5. Institutions politiques et administratives :**

« Le juge administratif et les libertés publiques »

**Le sujet traité doit être mentionné sur la 1<sup>ère</sup> page de la copie**